

**50**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le jeudi 10 mai 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le jeudi 10 mai 2007

13 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

61, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* ;  
62, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. Holder donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 17 mai 2007, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral a dit qu'il élaborera des protocoles explicites concernant les crédits de Kyoto pour le Nouveau-Brunswick afin de veiller à ce que tous les crédits de carbone attribuables aux corporations et aux terres de la Couronne ainsi qu'à des initiatives gouvernementales appartiennent aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement libéral a dit que les ententes environnementales entre les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'est du Canada sont extrêmement importantes ;

attendu que le gouvernement libéral a dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit choisir d'atteindre l'objectif du Protocole de Kyoto par ses propres moyens ;

attendu que le gouvernement libéral a dit qu'il s'engagera à mieux faire respecter les règlements actuels du ministère de l'Environnement ;

attendu que le Parti libéral du Nouveau-Brunswick a dit le 25 mai 2006 que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait légiférer les cibles du Protocole de Kyoto ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de remplir ses promesses en matière d'environnement et de déposer un plan d'action sur les changements climatiques qui réduira de façon appréciable les émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et l'étude des motions émanant

des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, de Services Nouveau-Brunswick et de Communications Nouveau-Brunswick.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;  
24, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur la Police* ;  
24, *Loi modifiant la Loi sur la Police*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doherty, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tout le passage après le mot « que » et son remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée, il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre signale qu'il est interdit aux personnes dans les tribunes de prendre part aux débats.

Après un certain laps de temps, M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que M. A. LeBlanc s'adresse aux personnes dans les tribunes. Le président déclare que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un autre laps de temps, M. Mockler invoque le Règlement ; il soutient que M. A. LeBlanc a tenu certains propos non parlementaires et demande que le président examine le hansard.

M. A. LeBlanc s'excuse des propos.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

Conformément à l'avis de motion 53, M. Robichaud, appuyé par M. Volpé, propose ce qui suit :

attendu que, en mai 1997, les collectivités de Saint-Simon et de Saint-Sauveur, dans la Péninsule acadienne, ont tenu des manifestations

pacifiques pour s'opposer à la volonté du gouvernement libéral de l'époque, qui voulait fermer leurs écoles ;

attendu, que, à la suite de l'intervention de la GRC pour mettre un terme à ces manifestations, les gens de ces collectivités ont été brutalisés et que plusieurs d'entre eux sont restés marqués par ces événements ;

attendu que, à la suite d'une longue enquête, il a été reconnu que les autorités policières ont fait usage d'une force excessive, notamment en utilisant des chiens contre une population qui ne faisait que revendiquer le droit de gérer ses écoles ;

attendu que, à cette époque, plusieurs élus du gouvernement libéral provincial, parmi lesquels le premier ministre Frank McKenna et la solliciteure générale Jane Barry, ont affirmé que les gens de la Péninsule acadienne étaient enclins à la violence ;

attendu que ces élus faisaient alors partie du gouvernement du Nouveau-Brunswick, que les événements survenus à Saint-Simon et à Saint-Sauveur se sont produits sous leur mandat et que leurs paroles, injustes envers les gens de la Péninsule acadienne, n'ont jamais été retirées ;

attendu que le gouvernement libéral de cette époque, en revenant sur sa décision de fermer les écoles de Saint-Simon et de Saint-Sauveur, a implicitement reconnu son erreur, sans toutefois l'admettre ouvertement ;

attendu que l'Assemblée législative a un profond respect pour toutes les populations qu'elle représente, sans exception aucune ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de présenter des excuses officielles aux gens de la Péninsule acadienne pour les décisions prises et les actions commises en 1997, dans le cadre des manifestations de Saint-Simon et Saint-Sauveur, ainsi que pour les propos injustes tenus par Frank McKenna et Jane Barry à l'endroit de cette population.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Lamrock, appuyé par l'hon. M. Foran, propose l'amendement suivant :

## AMENDEMENT

que la motion 53 soit amendée comme suit :

par la suppression de tous les paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu que, en 1997, les gens de Saint-Simon et de Saint-Sauveur ont été durement touchés par les décisions de fermer leurs écoles ; »

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « Assemblée législative », du texte suivant :

« reconnaisse les répercussions des événements de 1997 sur les collectivités de Saint-Simon et de Saint-Sauveur et demande au gouvernement de tirer les enseignements de ces événements et de continuer de s'employer à améliorer la protection et la promotion des écoles des collectivités rurales du Nouveau-Brunswick. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président met en discussion la motion 53 amendée, dont voici le texte :

attendu que, en 1997, les gens de Saint-Simon et de Saint-Sauveur ont été durement touchés par les décisions de fermer leurs écoles ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse les répercussions des événements de 1997 sur les collectivités de Saint-Simon et de Saint-Sauveur et demande au gouvernement de tirer les enseignements de ces événements et de continuer de s'employer à améliorer la protection et la promotion des écoles des collectivités rurales du Nouveau-Brunswick.

La motion 53 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. Le président du comité, M. Kenny, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Services Nouveau-Brunswick - Prestation de services gouvernementaux . . . . .	19 929 000
Services Nouveau-Brunswick - Provision pour les évaluations foncières . . . . .	5 885 000
Communications Nouveau-Brunswick . . . . .	1 664 000

La Chambre adopte ces crédits.

---

La séance est levée à 22 h.